

# NBI : La CGT PJJ obtient de la DPJJ le report et la révision de la copie !



Montreuil, le 17 mai 2022

L'augmentation des condamnations et des contentieux devant les juridictions administratives, notamment sur la base des arguments juridiques de **la CGT PJJ**, ont amené l'administration centrale à engager un projet de modification des décrets sur la NBI. Ce dernier a été présenté aux organisations syndicales de la PJJ le 10 mai dernier sans aucune concertation préalable.

Là où l'administration défend une nécessaire simplification, nous y avons surtout décrypté un moyen d'en réduire le nombre de bénéficiaires.

Par conséquent, **la CGT PJJ** a demandé à être reçue en urgence par la DPJJ pour obtenir un arbitrage politique pour une éventuelle suspension de ce projet précipité et non abouti.

Une délégation **CGT PJJ** a été reçue ce matin et nos arguments ont été entendus car l'après midi même, à l'occasion de l'audience de présentation aux OS du ministère en vue de la préparation du comité technique ministériel du 24 mai prochain, **la DPJJ a annoncé qu'elle suspendait son projet.**

**La CGT PJJ se félicite de l'obtention de ce report et continuera de porter ce dossier dans l'intérêt des agents !**



CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex  
Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : [cgtpjj.national@gmail.com](mailto:cgtpjj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice